

Rapport financier au 31/12/2022

La comptabilité du comité départemental de tir à l'arc se porte bien.

Au 31/12/2022, les soldes des comptes sont les suivants :

- Compte chèque CMO : 541.74 €
- Compte chèque CA : 6 522.00 €
- Livret bleu : 9 965.72 €
- Caisses : 522.50 €

TOTAL = 17 551.96 €

Les dépenses principales sont :

- Les frais kilométriques remboursés lors des formations annuelles des arbitres = 562.20 €
- Les récompenses accordées aux participants au championnat de France = 147 € (dont 2 de 2021€) reste 2 archers qui n'ont pas encore utilisé leur chèque pour un total de 70€.

Le comité départemental remercie L'ARMURERIE DU BOCAGE pour son partenariat tout au long de l'année et notamment sa participation pour ces récompenses = 69,00€ pour le total prévu en 2022

- Les subventions accordées pour aider les clubs :
 - tenue arbitre 94€
 - formation entraîneur : pas de demande
 - formation arbitre : 485 €
- Subventions pour l'organisation des championnats départementaux :
 - Salle à Fontenay le Comte : jeunes : 100 €, adultes : 100 €, location chronotir = 30€
 - Campagne à Fontenay le Comte = 130 €
 - TAE à Montaigu = 100 €, location chronotir = 30€
- Achat de valises pour transport et stockage des chronotirs = 475.44 €
- Achat de scoreurs = 200 €

Les recettes principales sont :

- Licences = 4 454 €
- Location matériel mis à disposition des clubs de Vendée : 1 132 €
- Subvention ANS = 2 338 €

On ne connaît pas la répartition à ce jour (pas de courrier reçu !)

- Dons reçus par ARMURERIE du BOCAGE = 200 € (aide achat des scoreurs) + 2 845 € (aide pour achat ciblerie Championnat de France février 2023)

Action Championnat de France février 2023 :

- Dépenses = 11 865.50 €
- Recettes = 10 635 €
- Soit un résultat sur l'action au 31/12/2022 = - 1 230.50 €
- Dons kms des membres du conseil = 1 160 kms
- Dons heures des membres du conseil = 360 heures

Le résultat financier au 31/12/2.22 est excédentaire de 1 948.70 € car nous n'avons pas encore eu le temps de mettre en place nos actions de stage pour les archers ou le spécial féminin par exemple et les licences ont bien augmentées.

Voir le compte de résultat joint.

→ *Vote du rapport financier*

Prévisionnel 2024

Il n'est pas encore établi.

Pour cela, nous avons besoin :

- de connaître les besoins des clubs en formations (rappel : les recyclages entraîneurs ne sont pas acceptés, seules les formations initiales sont subventionnées par le CD85)
- de faire le point sur les demandes ANS
- de faire un pré-bilan pour l'organisation du championnat de France jeunes de février

☞ Nous espérons le fournir début mars 2023.